

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
22e séance  
tenue le  
mardi 2 novembre 1999  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SÉANCE

Président : M. SIAL (Pakistan)  
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite)

POINT 127 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS  
DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite)

QUESTIONS DIVERSES

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/54/SR.22  
7 avril 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de Mme Wensley (Australie), M. Sial (Pakistan)  
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 05.

POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR : CORPS COMMUN D'INSPECTION (suite) (A/C.5/54/L.13)

Projet de décision A/C.5/54/L.13

1. Le PRÉSIDENT dit que le projet de décision A/C.5/54/L.13 intitulé "Corps commun d'inspection" a été adopté par consensus lors des consultations officielles.

2. Le projet de décision A/C.5/54/L.13 est adopté.

POINT 127 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite) (A/54/393)

3. M. BURLEIGH (États-Unis d'Amérique) constate que le cinquième rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) donne une nouvelle fois raison à la Cinquième Commission d'avoir recommandé à l'Assemblée générale de créer un mécanisme de contrôle interne indépendant à l'Organisation. De fait, cette décision est probablement la plus importante que l'Assemblée ait prise au cours des cinq dernières années. Le Bureau a contribué par ses activités à améliorer le fonctionnement de l'Organisation et à lui faire réaliser des millions de dollars d'économies. Le meilleur indicateur de l'efficacité du Bureau est le taux d'application de ses recommandations, dont le niveau élevé témoigne du sérieux avec lequel elles sont accueillies par les directeurs de programme. Les 70 millions de dollars économisés ou recouverts en cinq ans sont un autre indicateur impressionnant, tout comme le fait que les autres organismes des Nations Unies ont pris le BSCI comme modèle pour l'établissement de mécanismes de contrôle interne. Qui plus est, les rapports du Bureau sont d'une clarté et d'une lisibilité rares à l'ONU. Leur présentation concise, agrémentée de résumés et de nombreux graphiques, a été adoptée par d'autres organismes du système. Compte tenu de l'évolution des besoins, la délégation américaine se félicite que le Bureau ait décidé d'inscrire la gestion des ressources humaines et des technologies de l'information parmi les domaines à examiner en priorité.

4. En ce qui concerne les factures payées deux fois par la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) (paragraphe 18 du rapport), l'orateur demande si des mesures ont été prises pour recouvrer le trop-perçu et éviter que ce type de problème ne se reproduise. Il note avec satisfaction que les enquêtes du Bureau sur des agissements frauduleux à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) ont permis de renforcer les contrôles internes et d'économiser quelque 1 250 000 dollars. Il voudrait savoir si des économies additionnelles pourraient être réalisées en mettant en place des contrôles internes analogues dans d'autres missions. Il se félicite que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ait décidé d'établir une liste de contrôle permettant de suivre la gestion financière des partenaires opérationnels et aimerait recevoir des précisions à ce sujet. Il juge inquiétantes les exemples de carence dans l'exécution des programmes mentionnées au paragraphe 47 et demande si le HCR a pris des dispositions pour assurer un meilleur suivi des projets.

/...

5. Tout en reconnaissant avec le Bureau les progrès réalisés dans le domaine de la passation des marchés (par. 62), l'orateur souligne que l'on ne doit jamais relâcher les efforts dans ce secteur vital. Se référant à la surfacturation des communications téléphoniques devant être prises en charge par les départements ou les fonctionnaires (par. 96), il demande quelles mesures ont été adoptées pour donner suite aux recommandations du Bureau.

6. L'évaluation des programmes n'est toujours pas aussi systématique que l'exigeraient le Règlement et les règles régissant la planification des programmes et l'établissement du budget. Le rapport sur les dispositions à prendre pour que les programmes et activités approuvés soient intégralement exécutés et pour s'assurer de leur qualité (A/54/117) contient des observations très intéressantes à cet égard; il est donc décevant que le Comité du programme et de la coordination (CPC) ne l'ait pas examiné d'assez près à sa dernière session. Comme on le fait observer à juste titre dans le rapport, il est impossible de déterminer si un programme a atteint son but si l'on n'en a pas précisément défini la cible. Enfin, le Gouvernement américain tient à rendre hommage au Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de son mandat.

7. M. BARNWELL (Guyana), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se dit très troublé par une information affichée sur le site web de la Fondation pour les Nations Unies, qui rend compte d'une conférence de presse donnée par le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Il était dit que cinq États membres du Groupe des 77 nommément désignés s'étaient souvent élevés contre les réformes proposées et avaient refusé que l'on touche à leurs projets "favoris". Le Groupe rejette énergiquement et catégoriquement ces accusations. La Fondation devrait agir de manière plus responsable en citant ses sources.

8. Il est inacceptable également que le rôle des États Membres dans le processus décisionnel soit assimilé à de la "microgestion" dans les articles de presse et dans celui du BSCI (A/54/393). Aucun fonctionnaire du Secrétariat ne peut faire ce type de remarque subjective et trompeuse sans ternir l'image de la fonction publique internationale et compromettre les relations harmonieuses qui existent entre les États Membres et le Secrétariat. En vertu de la Charte, les États Membres doivent tout à la fois doter l'Organisation des ressources dont elle a besoin et s'assurer qu'elles sont utilisées efficacement et avec économie. Tout en réaffirmant leur soutien aux réformes, le Groupe des 77 et la Chine soulignent que celles-ci doivent être appliquées conformément aux décisions de l'Assemblée générale. L'orateur demande au Secrétariat de donner par écrit des éclaircissements au sujet des allégations formulées à l'encontre d'États membres du Groupe, et de répondre par écrit également aux questions posées pendant le débat sur le rapport du BSCI.

9. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) rappelle que sa délégation appuie sans réserve le mandat du BSCI et compte que celui-ci s'en acquittera efficacement, conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale. Elle s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

10. Le Secrétaire général adjoint a brossé un tableau idyllique des activités menées par le BSCI depuis sa création. Pourtant, l'Ouganda n'est pas convaincu que ses réalisations sont à la hauteur des ressources qui lui ont été allouées

jusqu'à présent. Tandis que l'on procédait à des coupes budgétaires dans les secteurs économique et social, les ressources du Bureau ne cessaient d'augmenter. Doté de tous ces moyens, celui-ci aurait dû obtenir de meilleurs résultats en matière d'exécution des programmes. On peut lui reprocher par ailleurs de ne pas s'être acquitté de manière efficace et équilibrée des fonctions visées au paragraphe 5 c) de la résolution 48/218 B. Il a privilégié l'audit et l'investigation, au détriment de l'évaluation et du contrôle de l'exécution des programmes. Le Bureau devrait veiller à diversifier le plus possible l'origine géographique du personnel qu'il recrute, notamment dans le cas des spécialistes appelés à réaliser des audits, des investigations ou des évaluations, et doit s'efforcer de gagner la confiance de toutes les parties prenantes, notamment des États Membres.

11. L'orateur voudrait des précisions sur un certain nombre d'observations figurant dans le rapport du BSCI (A/54/393). Il vise notamment le contenu du quatrième paragraphe de la préface, la référence aux attaques menées contre le Bureau (cinquième paragraphe de la préface), l'observation selon laquelle l'attitude exagérément critique de bon nombre d'États Membres à l'égard de l'administration de l'ONU aurait amené plus d'une fois des organes délibérants à faire de la microgestion (avant-dernier paragraphe de la préface), celle concernant la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'information, qui se serait améliorée après des difficultés initiales (par. 30), l'allusion aux changements majeurs que le personnel doit être prêt à accepter pour que l'ONU s'adapte aux réalités financières nouvelles du prochain millénaire et dispose des compétences professionnelles voulues (par. 73) et la déclaration selon laquelle le Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a mis en place un mécanisme permettant de procéder à des échanges avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda en ce qui concerne les modalités, les procédés et les systèmes qu'ils utilisent (par. 88).

12. Le représentant de l'Ouganda ne voit pas d'objection à ce que de hauts fonctionnaires de l'Organisation présentent les activités de celle-ci à la presse, mais il déplore que ces réunions d'information avec les médias soient utilisées pour attaquer des États Membres. Tous les fonctionnaires du Secrétariat sont tenus de respecter les dispositions statutaires, notamment celles de la Charte. Un organe de presse a rapporté qu'au cours d'une conférence de presse le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne avait accusé quelques États Membres, dont l'Ouganda, de faire obstacle aux efforts déployés par le Secrétaire général pour réduire les effectifs, supprimer le gaspillage et rationaliser l'Organisation. L'Ouganda ne peut comprendre que l'on mette ainsi en doute son attachement à la réforme, qui est entier et sans équivoque.

13. L'Ouganda a très activement participé à l'élaboration de la résolution 41/213, qui a conduit à la création du BSCI, en dépit des doutes de nombreux États Membres. Le rôle du Secrétaire général et de ses collaborateurs est d'exécuter le programme de réformes en se conformant aux instructions des États Membres. L'orateur attend du Secrétaire général qu'il fasse respecter l'ordre, la discipline et l'impératif d'intégrité dans toutes les unités du Secrétariat, y compris le BSCI. Il faut à tout le moins que les fonctionnaires s'abstiennent de faire des remarques provocantes au sujet d'États Membres.

14. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) appuie la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Se référant au rapport du Secrétaire général sur les activités du BSCI (A/54/393), il dit que la préface donne une image exagérée de ce qu'a été le contrôle interne au cours des cinq dernières années. La question de l'indépendance du Bureau, qui est abordée dans le rapport, doit être examinée dans le cadre du débat de la Commission sur l'application de la résolution 48/218 B. Au paragraphe 76, il est dit que les services linguistiques ne devraient employer de retraités que si ceux-ci peuvent être recrutés localement. La délégation syrienne fait observer que la résolution sur l'emploi de retraités ne contient aucune disposition dans ce sens; favorable à un recrutement aussi diversifié que possible sur le plan géographique, elle estime qu'une telle restriction nuirait à cet objectif.

15. Au cours d'une conférence de presse, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a accusé des États Membres de faire obstacle aux tentatives de réforme de l'ONU. La délégation syrienne tient à marquer les très fortes réserves que lui inspire cette déclaration, qui va à l'encontre des principes et des normes de la fonction publique internationale et constitue une ingérence dans l'activité politique des États Membres. En s'immiscant par ses dangereuses observations dans le travail des organes délibérants, le Secrétaire général adjoint a donné un nouvel exemple de la tendance à outrepasser son mandat trop souvent manifestée par le Bureau.

16. La délégation syrienne aurait souhaité que le mandat du Secrétaire général adjoint se termine sur une note positive. Malheureusement, il n'en est rien. Il faut espérer que son successeur saura tirer les leçons de l'expérience et des erreurs commises au cours des cinq premières années de fonctionnement du Bureau.

17. M. MOKTEFI (Algérie) appuie pleinement la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que les déclarations des représentants de l'Ouganda et de la République arabe syrienne. Lorsque la Commission a décidé, à la quarante-huitième session, de recommander à l'Assemblée générale d'adopter la résolution portant création du BSCI, elle l'a fait sous la présidence de l'Algérie. Celle-ci a maintenant pour principal souci de clarifier les dispositions de la résolution afin que le BSCI puisse exercer ses fonctions efficacement et en toute légitimité.

18. Dans sa préface au rapport annuel du Bureau, le Secrétaire général adjoint se dit déçu par l'attitude de certains États Membres à l'égard des activités du Bureau, dont il n'a pu gagner la confiance en dépit du dialogue qu'il a engagé avec les délégations. Mais le problème est peut-être qu'il n'a pas su comprendre leurs préoccupations et que ce qu'il qualifie de dialogue était en fait un discours à sens unique dépourvu d'objectivité. Il faudrait préciser quelles sont les nombreuses occasions où les organes délibérants ont été amenés "à faire de la microgestion". Certains des problèmes mentionnés par le Secrétaire général adjoint tenaient aux positions respectives des États Membres et ne concernaient pas directement le Bureau.

19. Le représentant de l'Algérie regrette les propos que le Secrétaire général adjoint a tenus à la presse et l'écho qui leur a été fait, intentionnellement ou non, dans les médias. On a là un parfait exemple de désinformation fondée sur des accusations gratuites. L'orateur ne comprend pas comment le Secrétaire général adjoint a pu se plaindre de l'opposition des États Membres, alors que

les recommandations du Bureau n'ont pas à être approuvées par ceux-ci avant d'être mises en oeuvre et que l'immense majorité d'entre elles ont d'ailleurs été appliquées. Il rappelle en conclusion que l'Algérie soutient sans réserve le processus de réforme lancé par le Secrétaire général.

20. M. FOX (Australie) appuie énergiquement les activités du Bureau, dont les recommandations et les rapports se sont révélés très utiles. Il s'associe aux observations positives formulées au cours du débat consacré à cette question.

21. M. PASCHKE (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), répondant aux questions des délégations, dit qu'il ne peut souscrire au point de vue du représentant du Pakistan, qui juge excessive la place accordée aux activités d'audit. En fait, cette fonction constitue le fondement même du contrôle interne. Au début, le Bureau ne comptait que très peu d'inspecteurs et d'évaluateurs et pas un seul enquêteur, mais il a réussi depuis à équilibrer ses effectifs.

22. C'est aux responsables des départements qu'incombe au premier chef le soin d'exécuter efficacement les programmes approuvés et les mandats donnés par les organes délibérants. Toutefois, dans l'exercice de ses fonctions de contrôle et d'évaluation, le Bureau détermine, dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget-programme, dans quelle mesure les produits et services prévus ont été effectivement fournis. Il rend compte des modifications apportées aux programmes, en précisant la part respective que les organes délibérants et le Secrétariat y ont prise. Quand il lui semble que l'exécution d'un programme laisse à désirer et que l'Organisation risque de ne pas atteindre ses objectifs ou de gaspiller des ressources, le Bureau peut procéder à une inspection de l'unité administrative concernée, en privilégiant trois grands axes : l'exécution du programme, la gestion des ressources et le contrôle de gestion. S'il constate que ses craintes étaient fondées, il recommandera des solutions réalistes et des mesures correctives. Les inspections peuvent aussi avoir pour objectif d'évaluer les gains d'efficacité obtenus par les unités administratives dans le contexte des réformes du Secrétaire général. Les activités de contrôle et d'évaluation du Bureau sont présentées en détail dans son rapport annuel.

23. En ce qui concerne les observations sur les rapports d'évaluation du BSCI qui figurent dans le rapport du CPC (A/54/16), le Secrétaire général adjoint estime qu'il ne lui appartient pas de rouvrir un débat sur des questions qui ont fait l'objet d'une décision d'un organe intergouvernemental.

24. L'assertion selon laquelle des policiers affectés au Groupe international de police de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine avaient triché lors de leur examen d'aptitudes linguistiques (par. 22) repose sur des interviews réalisées par le vérificateur résident et sur des documents, notamment un mémorandum du Chef du Groupe international.

25. En recommandant, au paragraphe 29 de son rapport, que le montant de 13 millions de dollars dont la Mission d'observation des Nations en Angola (MONUA) demande le remboursement au Gouvernement du pays hôte soit déduit des demandes de remboursement que celui-ci pourrait lui-même présenter, le BSCI s'en tient à la pratique établie. Dans sa résolution 51/12 relative au financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif

des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de ne pas régler les demandes de remboursement présentées par les gouvernements concernés jusqu'à ce que les sommes dues aux Forces combinées aient été remboursées. L'Administration a accepté la recommandation relative à la MONUA et des négociations ont été engagées avec le Gouvernement du pays hôte en vue de trouver une formule de remboursement mutuellement acceptable.

26. Dans le cas de la recommandation relative à la réaffectation du conseiller juridique du Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui s'était livré à des tractations financières avec des conseils de la défense, le jury ad hoc constitué par le Greffier a confirmé les faits établis par le Bureau mais s'est prononcé contre la réaffectation de l'intéressé. Cette décision est d'autant plus surprenante que celui-ci avait déjà été réprimandé par son supérieur hiérarchique pour avoir versé des sommes indues à des conseils de la défense. Le jury était composé uniquement de fonctionnaires du Greffe et certains d'entre eux avaient été témoins des faits. Enfin, le Greffier a communiqué à ses collaborateurs ses observations sur le rapport du Bureau relatif au financement du Tribunal avant que l'enquête interne ne soit effectuée.

27. Une instruction administrative relative à l'emploi de retraités (ST/AI/1999/5) a été publiée le 27 mai 1999. Elle tient pleinement compte des dispositions de la décision 51/408 de l'Assemblée générale et de sa résolution 53/221.

28. La comptabilisation des économies réalisées et des sommes recouvrées est régie par l'article 7.1 du Règlement financier. La mise en oeuvre des dispositions pertinentes relevant du Contrôleur, c'est à celui-ci qu'il faut adresser les demandes d'éclaircissements concernant cette question.

29. Se référant à la déclaration que le représentant du Guyana, appuyé par l'Algérie et l'Ouganda, a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sujet des propos désobligeants pour certains pays que le Secrétaire général adjoint aurait tenu à la presse, l'intéressé dément catégoriquement ces allégations et se dit stupéfait que l'on puisse le tenir responsable du contenu d'articles publiés par les médias à l'issue de sa conférence de presse.

30. Contrairement aux représentants de l'Ouganda et de la République arabe syrienne, le Secrétaire général adjoint pense qu'il n'a pas surestimé le travail accompli par le Bureau pendant les cinq dernières années. Sans contester le droit qu'ont les États Membres d'avoir un autre avis, il lui paraît légitime qu'un fonctionnaire du Secrétariat puisse considérer qu'il s'est bien acquitté de son mandat.

31. Le Secrétaire général adjoint indique qu'il répondra également par écrit à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

32. M. DARWISH (Égypte) a pris note avec satisfaction des précisions données par le Secrétaire général adjoint au sujet du communiqué affiché sur le site web de la Fondation pour les Nations Unies, tout en regrettant qu'il ne se soit pas

manifesté plus tôt. Le BSCI doit mener une enquête pour déterminer comment ces informations erronées ont pu être affichées sur le site.

33. M. MOKTEFI (Algérie) demande pourquoi le Secrétaire général adjoint n'a pas publié un démenti si les informations étaient effectivement erronées.

34. Le PRÉSIDENT dit que, pour donner au Secrétaire général adjoint le temps de mettre ses réponses par écrit, la Commission terminera son débat général sur le point à l'examen au cours d'une autre séance que le Bureau se charge d'organiser.

#### QUESTIONS DIVERSES

35. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que les délégations qui essaient de joindre des fonctionnaires du Secrétariat au téléphone n'obtiennent pas toujours de réponse, peut-être parce que les intéressés sont absents. Les messages laissés sur les répondeurs restent sans réponse. Lorsque le fonctionnaire appelé est présent, il arrive qu'il veuille d'abord connaître le rang de son interlocuteur avant d'engager la conversation. M. Sulaiman demande au Président de la Commission de faire savoir aux fonctionnaires du Secrétariat qu'ils doivent prendre les appels des délégations au sérieux. En ce qui concerne le programme de travail de la semaine, il propose que les séances consacrées au projet de budget-programme soient reportées à la semaine suivante. Il souhaite également qu'une des séances de la semaine à venir porte sur le calendrier des conférences.

36. Le PRÉSIDENT dit que le programme de travail a été établi avec pour objectif d'utiliser au mieux le temps imparti à la Commission. Il sera révisé s'il s'avère impossible d'examiner un chapitre du projet de budget-programme dans les délais prévus. Le Bureau s'efforcera de satisfaire la demande de la délégation syrienne concernant le point 124 (Plan des conférences).

La séance est levée à 11 h 25.

-----